ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection

Question écrite n° 26945

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la situation de l'ancienne députée néerlandaise, d'origine somalienne, Ayaan Hirsi Ali. Cette femme est menacée de mort par des groupes fondamentalistes islamistes pour ses prises de position à l'égard de l'Islam. Alors qu'il s'y était pourtant engagé, le gouvernement néerlandais a décidé, le 1er octobre 2007, de ne plus financer la protection de Mme Ali, qui vit désormais aux États-unis. Le 22 octobre 2007, une demande a été adressée au Président de la République française afin que Mme Ali obtienne la citoyenneté honorifique. Il lui demande de lui donner la réponse qu'il compte apporter à cette demande.

Texte de la réponse

La France porte la plus grande attention à la situation de Mme Ayaan Hirsi Ali. La citoyenneté honorifique, que des personnalités françaises ont appelé à accorder à Mme Ayaan Hirsi Ali en 2008, est une notion dénuée d'existence juridique. Bien que l'hypothèse d'une demande de naturalisation ait été évoquée, en l'état actuel des informations dont dispose le ministère des affaires étrangères et européennes, il ne semble pas que Mme Ayaan Hirsi Ali ait déposé une demande en ce sens. De manière constante, Mme Ayaan Hirsi Ali s'est vu manifester à plusieurs reprises la considération, le soutien et l'admiration des autorités françaises. Ce témoignage de la solidarité de la France envers Mme Ayaan Hirsi Ali a été exprimé au plus haut niveau, à travers un message qui lui a été adressé par le Président de la République le 10 février 2008, lorsqu'elle s'est vu décerner le prix Simone de Beauvoir en récompense de « l'audace et de l'originalité de pensée dont témoignent (son) oeuvre et (son) action dans le combat pour la liberté de conscience et d'expression ». À cette occasion, le Président de la République a soutenu très clairement l'action de Mm Ayaan Hirsi Ali et condamné avec la plus grande fermeté les menaces à son encontre. Il a également rappelé le combat de la France en faveur de la diversité et a enfin salué la mobilisation de personnalités françaises en sa faveur. Le soutien apporté à Mme Ayaan Hirsi Ali s'inscrit dans le cadre de la politique en faveur de l'action des défenseurs des droits de l'homme et de leur protection partout dans le monde, que mène la France, en liaison avec ses partenaires de l'Union européenne.

Données clés

Auteur : M. Marc Le Fur
Circonscription : Côtes-d'Armor (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 26945
Rubrique : Étrangers
Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes
Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 juillet 2008, page 5782

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE26945

Réponse publiée le : 22 décembre 2009, page 12225